

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 19 octobre 2023

Membres présents : M. Paul BRÉANT - Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE - Mme Marie-Blanche DEVAUX - Mme Victoire LASBORDES - Mme Marion LEVRAUD - M. Franck MONNIER (Doyen) - Mme Wafa NABIL - M. Olivier PLUEN

Membres avec procuration :

M. Jean-François BEYNEL (membre extérieur) donne procuration à M. Franck MONNIER
Mme Marion CARIOU (étudiante) donne procuration à Mme Victoire LASBORDES
Mme Lise CORNILLEAU donne procuration à Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE
M. Hakim HADJ-AÏSSA donne procuration à Mme Victoire LASBORDES
M. Patrick HASSENTEUFEL donne procuration à M. Olivier PLUEN
M. Patrick JACOB donne procuration à M. Olivier PLUEN
M. Marc MANDICAS (membre extérieur) donne procuration à M. Pascal FOURNIER
M. Terry OLSON (membre extérieur) donne procuration à M. Franck MONNIER

Membres excusés : M. Thibault BONNAUD (étudiant) - Mme Muriel CHAGNY - M. Christophe HUE (membre extérieur) - Mme Sophie PETITRENAUD

Membres invités : Mme Claire BOUGLÉ - Mme Véronique MOREAU

Membres invités excusés : Mme Pascale BERTONI - Mme Sandrine CLAVEL - M. Jacques de MAILLARD - Mme Bénédicte LAUMOND - Mme Carole MARINHEIRO - M. Raphaël MATTA-DUVIGNAU - M. Jean-Luc PENOT - Mme Alexandra SERINET - M. Laurent WILLEMEZ - Mme Nathalie WOLFF

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 10h15.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le Doyen fait un point sur les différentes procurations.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 29 juin 2023

Vote : à l'unanimité

VOLET PÉDAGOGIQUE

2- Information sur la formation courte qualifiante « Formation Solvabilité – UMG VYV » en partenariat avec l'Union Mutualiste de Groupe – Groupe VYV

Monsieur le Doyen indique que cette formation courte qualifiante de 4h30 consiste en des ateliers de mise en pratique sur la solvabilité destinés à des administrateurs de la mutuelle VYV. Cette formation organisée par Monsieur Jean-Luc PENOT a rapporté environ 1 200 € à la Faculté. Nous allons continuer à développer ces formations courtes qualifiantes non diplômantes qui correspondent aux besoins de nombreux professionnels.

Monsieur le Doyen informe que les services centraux vont désormais refuser l'application des taux 3 et 4 pour les enseignants permanents dans les formations courtes. Par ailleurs, le taux de prélèvement des services centraux sur les DU et sur ce type de formation va augmenter, ce qui sera le cas notamment pour le renouvellement des DU actuellement en cours avec des frais d'inscription et/ou un nombre d'étudiants à la hausse.

Madame Claire BOUGLÉ fait remarquer qu'il sera impossible d'augmenter les frais d'inscription du DU Collège de droit qu'il faut par ailleurs différencier des autres DU de la Faculté. Elle souhaite que cette formation soit inscrite dans Parcoursup comme elle le demande depuis plusieurs années.

Monsieur le Doyen assure que la demande a été transmise au Rectorat et est suivie par la vice-présidente CFVU.

3- Information sur les études de science politique

Monsieur le Doyen annonce qu'il avait invité Monsieur Emmanuel BLANCHARD, vice-président de l'IEP de Saint-Germain, indisponible, pour présenter ce point. L'IEP souhaite, à tout le moins délocaliser et peut-être opérer le master 1 de science politique pour créer un double-diplôme Faculté et Science politique désormais accessible aux étudiants de l'IEP. Ce projet appelle à une discussion au sein de ce Conseil. La présidence de l'université sera extrêmement vigilante quant aux transferts d'heures de cours et de ressources à l'IEP. Pour l'heure, nous en sommes au stade des négociations.

VOLET RESSOURCES HUMAINES

4- Information sur les ressources humaines

Monsieur le Doyen revient sur la situation des postes BIATSS. Actuellement, il manque une responsable de scolarité, une gestionnaire de licence première année et bientôt deux postes seront vacants puisque Madame Marie-Blanche DEVAUX, responsable des emplois du temps et Madame Cécile SOLIGNAC, gestionnaire des candidatures/inscriptions quitteront la Faculté pour d'autres perspectives professionnelles. Madame Carole MARINHEIRO et le Doyen remercient toute l'équipe administrative pour le travail collectif. Il tient tout particulièrement à souligner l'engagement professionnel de Madame Marie-Blanche DEVAUX qui met un point d'honneur à transmettre ses dossiers dans les meilleures conditions possibles. Elle organise déjà les examens du second semestre. Un processus de recrutement est en cours afin de pourvoir tous ces postes.

Monsieur Paul BRÉANT intervient pour annoncer qu'il a dernièrement participé à une réunion organisée par différents représentants des syndicats de l'UVSQ et à une manifestation devant les services centraux au cours desquelles beaucoup de problématiques des autres sites ont été évoquées. Il n'a nullement été question de notre Faculté.

Monsieur le Doyen déplore la dégradation des conditions de travail. Il souligne que les personnels présents prennent sur eux pour assurer la continuité du service. En l'absence de gestionnaire en L1, les enseignants-chercheurs sont notamment amenés à répondre à des questions de scolarité. Il indique que nous sommes entendus par la DGS mais il faudrait pouvoir proposer des conditions de rémunération plus attractives afin de pérenniser nos personnels ou de recruter plus facilement. Nos interlocuteurs aux services centraux ont semble-t-il entrepris des démarches en ce sens mais malheureusement il s'agit d'un problème national. Pour l'heure, nous nous réjouissons des derniers recrutements opérés : en L3 Madame Camille MARION, sur le poste transversal Madame Florence BELLINI, à IEJ Madame Ophélie FRANCAULT, aux laboratoires DANTE Monsieur Thibault BARBIEUX et au VIP Madame Waad KROUNA.

Madame Véronique MOREAU signale qu'une gestionnaire de L1 a été recrutée à partir du 23 octobre pour 4 mois soit jusqu'à la fin du congé parental de Madame Marion FAITOT.

Madame Wafa NABIL intervient afin de faire part des nombreuses difficultés (ressources humaines et informatiques) rencontrées depuis la rentrée universitaire, difficultés qui s'ajoutent aux problèmes internes à la composante. Elle indique que, pour la première année, la réunion d'accueil pour les nouveaux enseignants/vacataires n'a pu se tenir en raison des avaries techniques dans la gestion des nouveaux contrats.

Monsieur le Doyen répond qu'effectivement beaucoup de postes sont pénalisés par ces difficultés et tout particulièrement celui de Madame Wafa NABIL avec le dysfonctionnement du nouveau logiciel OSE à la mise en place duquel elle a travaillé très activement. Contrairement à l'année dernière, cet outil utile ne fonctionne plus. Ceci est dû à une DSI sinistrée. Les dysfonctionnements imposent une saisie manuelle de toutes les informations relatives aux vacataires, occasionnant du retard dans le rétroplanning de l'année en plus des tâches qui lui incombent. Par ailleurs, il ajoute que la plateforme de téléenseignement a elle aussi été touchée à tel point que certains enseignants ont abandonné cet outil.

Madame Marie-Blanche annonce qu'après son départ il n'y aura plus d'administrateur CELCAT.

Madame Claire BOUGLÉ insiste sur le fait que la présidence doit avoir conscience que nous atteignons nos limites. Durant le dialogue de gestion, elle a appris que nous avons moins de dotations que les autres universités et que nous devons faire des efforts. Comment se fait-il que nous ayons moins de dotations et qu'aucune action ne soit envisagée ?

Monsieur le Doyen répond que les directeurs de composante ont « menacé » le Rectorat de prendre moins d'étudiants puisque nous sommes si peu dotés mais nous n'avons eu aucune réponse.

Madame Claire BOUGLÉ propose de rédiger une motion générale (universitaires et personnels administratifs) pour informer de l'état actuel des ressources humaines de notre Faculté.

Monsieur le Doyen acquiesce et propose de mettre à l'ordre du jour de notre prochain Conseil une motion officielle qui, par-delà les alertes faites par la direction, est une prise de position collective sur la situation de notre Faculté.

Madame Victoire LASBORDES pense que la seule action concrète est l'annulation des cours, le non-envoi des supports de cours et de fiches de TD, etc. mais au détriment des étudiants qui sont pris en otages avec le risque de leur gâcher leur année universitaire.

VOLET INSTITUTIONNEL

5- Information sur l'élection des représentants des étudiants au Conseil de Faculté

Monsieur le Doyen informe de l'élection par scrutin électronique organisée les jeudi 23 et vendredi 24 novembre afin de renouveler le collège des usagers. Pour l'heure, les documents relatifs à cette élection sont à la signature de la présidence. Les étudiants souhaitant candidater doivent se préparer pour que, dès l'ouverture de la procédure, ils puissent déclarer leurs listes.

VOLET RECHERCHE

6- Information sur le renouvellement de la convention de partenariat entre la Cour d'appel de Versailles et le laboratoire DANTE dans le cadre de l'élaboration d'une chronique de jurisprudence d'arrêts

Monsieur le Doyen explique qu'il s'agit d'une convention à laquelle nous tenons tout particulièrement. Elle est suivie par Madame Victoire LASBORDES. Cette convention nous lie à la Cour d'appel de Versailles et permet à nos enseignants-chercheurs du laboratoire DANTE de rédiger le bulletin des arrêts de la Cour d'appel.

Madame Victoire LASBORDES précise que des clauses ont été ajoutées par les services centraux, incomprises au départ par la Cour d'appel. Cette convention inclut à la fois la rédaction des bulletins d'arrêt et l'accueil en stage d'étudiants (duo femme/homme) à la Cour d'appel.

Monsieur Pascal FOURNIER (membre extérieur) souhaiterait savoir à qui sont destinés ces bulletins d'arrêt.

Madame Victoire LASBORDES répond que les bulletins sont actuellement en phase d'adaptation en raison de la période COVID, de changements au sein du laboratoire et de difficultés rencontrées par la Cour (changements de secrétaires généraux notamment). Pendant un an et demi, aucun bulletin n'a pu paraître. Depuis, l'accès aux décisions de justice a connu une évolution. Auparavant, c'était la Cour qui nous transmettait les arrêts inédits. Aujourd'hui, avec l'anonymisation des décisions de justice, nous avons accès à la jurisprudence, ce qui implique un changement dans la diffusion du bulletin sur le site intranet de la Cour et sur le site du laboratoire DANTE. L'idée est de démarcher les éditeurs pour essayer de trouver une voie de diffusion au sein d'une revue juridique.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE préconise l'accessibilité à la plateforme HAL (Hyper Active en Ligne) qui est une plateforme nationale de la production scientifique

universitaire et de centre de recherche, très bien référencée et dont le travail collectif est produit en laboratoire. Les chercheurs sont très fortement incités à publier sur HAL.

Monsieur Pascal FOURNIER informe que le Barreau n'a évidemment pas accès à cette plateforme et que cela pourrait être intéressant à la fois pour le Barreau et pour l'HÉDAC.

7- Information sur le séminaire « Les IA génératives : quels changements pour les études de droit et la recherche » organisé le 8 novembre 2023

Monsieur le Doyen précise que ce séminaire organisé par Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE sur les IA génératives en rapport avec les études de droit et la recherche, nous interroge sur nos pratiques et nous permettra peut-être de mieux comprendre les nouveaux outils (ChatGPT ou les autres IA génératives). Certains collègues sont très inquiets du développement de ChatGPT et les étudiants sont extrêmement intéressés par ces questions. Ce séminaire a été victime de son succès puisque les 80 places ont été pourvues en 15 minutes.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE indique que ce séminaire consiste à présenter ces outils avec la contribution de Monsieur Jean- François BLANCHETTE, professeur à l'Université de Los Angeles. Toute la question est de savoir comment les utiliser en tant qu'enseignant ou chercheur et comment les intégrer dans notre façon d'enseigner, de faire de la recherche et d'évaluer les étudiants. C'est une pratique appelée à se généraliser. Il est nécessaire d'instaurer un dialogue avec les étudiants. A Sciences Po Paris, par exemple, on a interdit aux étudiants d'avoir recours aux IA génératives. Cette interdiction semble peu réaliste car il est impossible d'empêcher l'utilisation des outils mis à disposition. Nous pouvons éclairer les étudiants sur ce qu'ils vont y trouver, sur l'utilisation qu'ils doivent en faire, sur ce que cela peut leur apporter ; le tout en éveillant leur sens critique quant à ces outils. En amont de ce séminaire, une réunion avec les enseignants-chercheurs sera organisée pour évoquer la manière dont on appréhende ce changement fondamental pour la recherche et l'enseignement.

Madame Claire BOUGLÉ interroge sur la possibilité de changer d'amphithéâtre ou d'une retransmission dans un autre lieu afin de permettre d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants très intéressés par ce sujet fédérateur mais qui sont également dans une logique de validation de Pass culture, ce séminaire étant éligible.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE est bien consciente de la demande importante des étudiants ; pour l'heure, le format de 110 personnes en amphi sera respecté mais elle envisage des capsules/captures vidéo qui pourraient être mises en ligne.

Monsieur le Doyen indique que beaucoup d'autres événements éligibles au Pass culture auront lieu cette année notamment dans le cadre des Jeux olympiques.

VOLET EVENEMENTIEL

8- Information sur la Nuit du droit

Monsieur le Doyen adresse ses félicitations à nos étudiants qui ont lu de très beaux textes en rapport avec le droit du patrimoine, textes qu'ils avaient travaillés grâce à Madame Claire BOUGLÉ et à l'ingénieur de recherche du laboratoire DANTE et salués par

tous les intervenants, les magistrats, les avocats et le public. Il remercie également Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE pour son intervention à propos d'un travail collectif mené par le laboratoire DANTE sur la restitution des œuvres d'art. Cette Nuit du droit était très riche. Elle a donné une très belle image de notre communauté universitaire et plus généralement du monde du droit.

Madame Claire BOUGLÉ interroge sur l'éventualité de proposer à ces mêmes étudiants de lire leurs textes au moment de la rentrée solennelle.

Monsieur le Doyen répond que l'idée est bonne et qu'il est effectivement envisageable de proposer la lecture d'un ou deux textes contextualisés choisis, avant l'arrivée du corps professoral.

VOLET LOGISTIQUE

9- Information sur le projet d'aménagement d'un lieu de convivialité pour les enseignants-chercheurs

Monsieur le Doyen annonce l'ouverture d'un espace de convivialité d'environ 25/30m² pour les enseignants-chercheurs, à proximité des laboratoires DANTE et VIP, comprenant des tables, des fauteuils, une bouilloire, une machine à café (les dosettes non en libre-service, prises sur nos ressources propres, sont disponibles auprès des laboratoires), une fontaine à eau et un réfrigérateur. Un tableau en liège sera également installé afin que chaque enseignant puisse afficher les événements qu'il organise. Quelques petits travaux d'embellissement restent à opérer.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Marion LEVRAUD informe que, suite à l'annulation des parcours de licence, les structures des 27 parcours ont été modifiées par Madame Sandrine HÉNAUT ce qui lui a pris environ une dizaine de jours. S'en suit une refonte des règles de calcul qui nécessite une formation en interne pour les gestionnaires de scolarité récemment recrutées. Par conséquent, elle demande s'il est possible d'éviter de changer les noms des matières pour les maquettes 2024-2025 car, à chaque changement, il faut refaire la structure et les règles de calcul ce qui est très chronophage en licence.

Monsieur le Doyen propose de transmettre l'information au GT licence mais a priori, s'il devait y avoir des changements, ils seraient marginaux.

Madame Claire BOUGLÉ signale une faute d'orthographe dans la matière « Introduction générale au droit » lors de la consultation des relevés de notes des étudiants dans l'ENT.

- Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE souhaite évoquer la répartition des salles dédiées aux master 2, lesquels ont des jauges assez différentes les uns des autres. Pour la deuxième année consécutive, le master qu'elle codirige n'a pas de salle attitrée. Elle souhaiterait qu'un listing indiquant les capacités d'accueil des salles et le nombre d'étudiants par formation soit établi afin d'éviter l'appropriation de salles.

Monsieur le Doyen répond qu'une permutation devrait être possible avec le master 2 Politiques de communication et développement des organisations. Il ajoute qu'en raison du nombre important d'étudiants dans certaines promotions et notamment dans les TD, une réflexion de réaménagement de certains espaces est en cours afin d'avoir des salles plus grandes.

- Madame Marie-Blanche DEVAUX indique qu'il faudra envisager une élection partielle des représentants des personnels BIATSS au Conseil de Faculté en raison de deux sièges vacants.
- Madame Claire BOUGLÉ souhaite soulever la question de la sécurité suite aux attentats survenus ces derniers jours.

Monsieur le Doyen informe que la présidence a renforcé la posture Vigipirate qui a été réévaluée au niveau « urgence attentat ». Il a rappelé ce matin aux étudiants qu'ils ne devaient pas utiliser les sorties de secours. Nous avons recruté sur nos ressources propres un vigile posté à l'entrée du bâtiment et habilité à fouiller les sacs.

Madame Claire BOUGLÉ comprend qu'il ne faille pas entrer dans la psychose mais pense qu'il y a une personne signalée dont il faut interdire l'accès au bâtiment.

Monsieur le Doyen explique aux membres du Conseil que nous avons actuellement un étudiant qui se connecte sur des sites où il est possible d'acheter des armes à feu. La cellule de crise de l'université, immédiatement saisie, a contacté la sécurité du territoire qui a diligenté une enquête. Il s'avère que cet étudiant est inscrit dans un centre de tir et, au cours d'une entrevue, il nous a informés qu'il souhaitait faire l'acquisition d'une arme à feu très prochainement. L'étudiant a été reçu hier par le commissariat qui a informé la présidence de ses constatations et des suites à donner.

Madame Claire BOUGLÉ rétorque qu'elle ne peut se contenter de ces réponses car si demain il devait faire quoi que ce soit, on nous reprochera de n'avoir rien fait malgré les éléments en notre possession (consultation des sites d'armes en se mettant au premier rang aux yeux de tous, profil étudiant solitaire, *etc.*). Il a sans doute une addiction sévère mais les étudiants terrorisés sont en attente d'être en sécurité. Elle propose de le basculer en contrôle terminal. Par contre, elle exclut les excuses devant ses camarades comme cela a pu être évoqué.

Monsieur le Doyen répond qu'il n'est pas possible de lui faire bénéficier du contrôle terminal sans fondement car il faut impérativement s'appuyer sur un règlement. Il a informé la présidence qu'il lui était impossible d'assurer la continuité de service public compte-tenu des propos des étudiants et des enseignants. La seule action envisageable est la procédure disciplinaire mais il est impossible de l'empêcher de venir sur le site à titre conservatoire.

Madame Claire BOUGLÉ souhaite que la présidence prenne rapidement des décisions. Elle souhaite annuler tous ses cours jusqu'à nouvel ordre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen lève la séance à 12h20.